

SIVU les Alouettes

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 JANVIER 2019

Nombre de conseillers en exercice	8
Nombre de conseillers présents	8
Vote par procuration	0
Nombre de conseillers votant	8

Le vingt et un janvier deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique LES ALOUETTES, légalement convoqué le 15 janvier 2019 est réuni en mairie de SAINT JOSEPH, sous la présidence de Monsieur Guy PIEGAY, Président.

Titulaires :

MM. Guy PIEGAY, Marc ROSIER, Daniel BLONDEAU, Claude CHIRAT, Christian FAYOLLE, Alain GONZALEZ, Pierre GOUTAGNIEUX

Titulaires et suppléants absents excusés :

MM. Frédéric FONT, Mme Christelle BARLET, Mme Isabelle TORNATORE, Janine RUAS.

Suppléants :

Mme Annick ROATTINO

Présents sans voix délibérative :**Secrétaire de Séance :**

M. Pierre GOUTAGNIEUX

01 approbation du compte rendu de la réunion du 9 octobre 2018

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu de la réunion du 9 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

02- débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : M. le Président

M. le Président expose le bilan de l'année écoulée et présente les perspectives de travaux pour 2019. Le bilan a été retracé dans le rapport d'orientations budgétaires transmis aux conseillers.

SIVU Les Alouettes siège social : mairie de SAINT MARTIN LA PLAINE 1 route de la Tour 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE - sivulesalouettes@saintmartinlaplaine.fr

Les travaux des vestiaires sont terminés et le club de foot a pris possession des locaux. Aucun investissement nouveau n'est prévu pour 2019.

Il sera sans doute nécessaire de maintenir un niveau de recettes comparable à celui de 2018 compte tenu des frais d'entretien du stade.

La question de la prise en charge du tournoi international est évoquée.

Le tournoi international est une manifestation du club en lien avec les communes. Les frais afférents ne peuvent être supportés par le SIVU.

Marc ROSIER, maire de SAINT JOSEPH fait état d'une dépense importante de l'ordre de 3000 euros pour la seule sono. En terme de personnel, l'organisation nécessite environ 70 heures de travail pour les agents communaux.

Les conseillers conviennent de la nécessité de prévoir l'acquisition d'un nouveau tracteur en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité

- Prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019.

03- questions diverses

- Presse :

M. le Président évoque un article de presse relayant l'avis de l'ANSES, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail qui s'est prononcé sur la non dangerosité des terrains synthétiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.